



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### brevets

Question écrite n° 20669

#### Texte de la question

Le rapport 1998 de la commission permanente de concertation pour l'industrie rappelle que les entreprises industrielles françaises déposent moins de brevets que leurs concurrentes allemandes, suédoises, suisses ou néerlandaises. Ainsi, seulement 37 % des entreprises françaises, ont dans leur histoire, déposé au moins un titre de propriété sur au moins un marché, en France ou à l'étranger. L'INPI annonce pour 1997 que la nette progression du nombre de brevets déposés sur le territoire français (+ 14 % soit 112 500) est essentiellement le fait de sociétés étrangères. Parce que l'entreprise s'expose, sans protection de son patrimoine intellectuel, aux risques d'imitation et de contrefaçon industrielles, Mme Odile Saugues demande à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie les mesures qu'il compte prendre pour encourager les entreprises françaises à recourir davantage au dépôt de brevet, étant entendu que les coûts élevés du dépôt et la faible capacité à poursuivre constituent des obstacles majeurs.

#### Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à l'Industrie a pris connaissance avec intérêt du contenu du rapport 1998 de la commission permanente de concertation pour l'industrie, dont les réflexions sur la propriété industrielle rejoignent sur bien des points les conclusions du rapport « le brevet pour l'innovation » que M. Didier Lombard a remis début 1998. Le secrétaire d'Etat à l'Industrie rappelle à l'honorable parlementaire que, le 21 janvier 1998, il a annoncé un plan d'actions en faveur de la propriété industrielle, dont plusieurs actions à l'attention des PME sont d'ores et déjà mis en oeuvre avec le concours de l'INPI et dont d'autres seront menées à bien au cours de 1999. Parmi ces actions : il a été proposé une conférence intergouvernementale des Etats membres de l'Office européen des brevets, qui pourrait se tenir en France en 1999 et dont l'un des thèmes serait la réduction des coûts des brevets. Un courrier a été adressé à 200 entreprises très actives dans le domaine du dépôt de brevets pour leur proposer une action de parrainage auprès de PME pour leur faciliter l'accès à la propriété industrielle. Plus de soixante entreprises ont répondu positivement, elles sont prêtes à fournir des correspondants, à accueillir des stagiaires ou à animer des clubs. Les contacts des parrains et des filleuls s'organisent. Les modalités de mise en place d'un système de couverture mutuelle sous forme d'assurance litige sont en cours d'analyse, pour évaluer s'il est possible ainsi d'aider les petits déposants à prendre le risque du brevet tout en ayant les moyens de se défendre.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Odile Saugues](#)

**Circonscription :** Puy-de-Dôme (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 20669

**Rubrique :** Propriété intellectuelle

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 octobre 1998, page 5793

**Réponse publiée le :** 4 janvier 1999, page 88